

**ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES INTERVENTIONS DE
L'OFFICE DES PRODUCTEURS DE BOIS DU COMTÉ DE
PONTIAC DANS LA MISE EN MARCHÉ DU PRODUIT VISÉ
PAR LE PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE BOIS
DE PONTIAC**

Le 12 janvier 2017

TABLE DES MATIÈRES

ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES INTERVENTIONS DE L'OFFICE DES PRODUCTEURS DE BOIS DU COMTÉ DE PONTIAC DANS LA MISE EN MARCHÉ DU PRODUIT VISÉ PAR LE PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE PONTIAC	1
1. L'OBJET	1
2. LA SÉANCE PUBLIQUE	1
3. LE PLAN CONJOINT	2
4. LES OBSERVATIONS	3
4.1 La présentation de L'Office des producteurs de bois du comté de Pontiac	3
4.2 Présentation de la Municipalité régionale de comté de Pontiac.....	4
4.3 La présentation du Groupement forestier du Pontiac inc.....	5
5. L'ANALYSE.....	6
6. LES RECOMMANDATIONS.....	7

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Nombre de producteurs qui ont produit du bois	1
Tableau 2 : Volume de bois à pâtes mis en marché (en mètres cubes solides).....	1
Tableau 3 : Prix moyens aux producteurs, bois à pâtes (en mètres cubes solides).....	2
Tableau 4 : Volume de bois à panneaux et autres utilisations mis en marché (en mètres cubes solides).....	2
Tableau 5 : Prix moyens aux producteurs, bois à panneaux (en \$/mètre cube solide)	3
Tableau 6 : Volume de bois de sciage et déroulage mis en marché (en mètres cubes solides) ..	3
Tableau 7 : Répartition en pourcentage des volumes mis en marché (toutes essences).....	4
Tableau 8 : Volumes totaux mis en marché (en mètres cubes solides)	4
Tableau 9 : Valeur du bois mis en marché (en millions de dollars)	4
Tableau 10 : Répartition en pourcentage des revenus des bois mis en marché	5
Tableau 11 : Volume récolté par groupe d'essences par rapport au volume récoltable (en mètres cubes solides).....	6

LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

BMMB	Bureau de mise en marché des bois
Groupement	Groupement forestier du Pontiac inc.
Loi	<i>Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche</i>
MRC	Municipalité régionale de comté de Pontiac
Office	L'Office des producteurs de bois du comté de Pontiac
Plan conjoint	<i>Plan conjoint des producteurs de bois de Pontiac</i>
Régie	Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

1. L'OBJET

L'article 62 de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*¹ (la Loi) prévoit que la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (la Régie) doit procéder à une évaluation périodique des interventions d'un office de mise en marché du produit visé par le plan conjoint qu'il administre.

En effet, cet article précise que :

62. À la demande de la Régie et au plus tard à tous les cinq ans, chaque office établit devant la Régie ou devant les personnes qu'elle désigne pour lui faire rapport, que le plan et les règlements qu'il édicte servent les intérêts de l'ensemble des producteurs et favorisent une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé.

La Régie donne alors aux personnes intéressées à la mise en marché du produit visé l'occasion de présenter leurs observations sur l'application du plan et des règlements concernés.

C'est en vertu de cette obligation qui lui est faite, que la Régie a procédé au cours d'une séance publique, à l'évaluation des interventions de L'Office des producteurs de bois du comté de Pontiac (l'Office) qui est désigné pour la réalisation, la direction, la surveillance et l'administration du *Plan conjoint des producteurs de bois de Pontiac*² (le Plan conjoint).

2. LA SÉANCE PUBLIQUE

La Régie tient une séance publique à Campbell's Bay, le 18 février 2016, afin d'évaluer les interventions de l'Office dans la mise en marché du produit visé par le Plan conjoint au cours de la période 2010-2014. Préalablement à la tenue de cette séance, la Régie a transmis une lettre d'invitation à présenter des observations à divers intervenants. Elle a aussi publié un avis de séance publique dans l'édition du 13 janvier 2016 du bimensuel le Journal du Pontiac.

Les objectifs visés par la Régie sont les suivants :

- prendre connaissance de la situation actuelle du secteur;
- prendre connaissance des résultats des interventions de l'Office dans la mise en marché du produit visé, à l'aide notamment d'indicateurs;
- prendre connaissance des cibles stratégiques et des priorités retenues pour optimiser les interventions de l'Office dans la mise en marché du produit visé;
- évaluer la pertinence des interventions de l'Office dans la mise en marché du produit visé.

La liste des personnes et organismes qui ont participé aux travaux de la séance publique est fournie à l'annexe 1 du présent rapport. La séance a fait l'objet d'un enregistrement et les documents déposés peuvent être obtenus en s'adressant au secrétariat de la Régie.

¹ RLRQ, c. M-35.1.

² RLRQ, c. M-35.1, r.114.

Le présent rapport d'évaluation fait état des constats et observations présentés lors de la séance, notamment en ce qui concerne les cibles stratégiques et les priorités que l'Office a retenues pour les prochaines années. La Régie y présente son analyse de la situation et ses recommandations.

3. LE PLAN CONJOINT

Le Plan conjoint vise les producteurs de bois tendre et dur, de la municipalité régionale de comté de Pontiac (MRC de Pontiac), de la municipalité du Lac-Pythonga dans la municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau et de la municipalité de Pontiac dans la municipalité régionale de comté des Collines de l'Outaouais, qui sont des fournisseurs des compagnies forestières ou d'autres acheteurs du Québec faisant affaire sur ce territoire.

Le territoire du Plan conjoint couvre une superficie d'environ 240 000 hectares sous gestion privée, dont 160 000 hectares sont des terrains forestiers productifs. De 2010 à 2014, le nombre de producteurs actifs a fluctué entre 120 et 140. En 2015, le nombre de producteurs inscrits au fichier des producteurs est passé à 163, ce qui demeure toutefois loin des 450 producteurs inscrits avant la crise forestière. Le territoire couvert par le Plan conjoint compte 3 650 propriétaires forestiers.

Outre le règlement sur le *Plan conjoint des producteurs de bois de Pontiac*, la mise en marché des produits visés est encadrée par six autres (6) règlements :

- *Règlement sur l'attribution des parts de marché des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de bois de Pontiac*³;
- *Règlement des producteurs de bois de Pontiac sur la centralisation de la vente du bois*⁴;
- *Règlement sur les contributions des producteurs de bois de Pontiac*⁵;
- *Règlement sur le fichier des producteurs de bois et sur la conservation et l'accès aux documents de l'Office des producteurs de bois de Pontiac*⁶;
- *Règlement sur le Fonds de roulement des producteurs de bois de Pontiac*⁷;
- *Règlement sur la mise en commun des frais de transport des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de bois de Pontiac*⁸.

Les textes du Plan conjoint et des règlements sont accessibles sur le site Web de Légis Québec à l'adresse Internet : <http://legisquebec.gouv.qc.ca/> .

À ces règlements s'ajoutent des conventions de mise en marché négociées avec différents acheteurs.

³ RLRQ, c. M-35.1, r. 108.

⁴ RLRQ, c. M-35.1, r. 109.

⁵ RLRQ, c. M-35.1, r. 110.

⁶ RLRQ, c. M-35.1, r. 111.

⁷ RLRQ, c. M-35.1, r. 112.

⁸ RLRQ, c. M-35.1, r. 113.

4. LES OBSERVATIONS

4.1 La présentation de L'Office des producteurs de bois du comté de Pontiac

L'Office dépose un mémoire et en fait la présentation.

Il présente le contexte, les résultats de ses interventions entre 2010 et 2014, les aspects liés à la gestion financière et la gouvernance, le suivi des recommandations de la Régie ainsi que l'identification des cibles stratégiques et ses priorités d'action pour la période 2015-2019.

L'Office déploie beaucoup d'efforts pour intéresser plus de propriétaires à la production, mais l'instabilité des marchés et l'augmentation des prix des propriétés rend la tâche très difficile. Il ajoute que le vieillissement des producteurs forestiers, une relève insuffisante et l'exode rural des jeunes rendent cette tâche encore plus complexe.

La période d'évaluation a été marquée par une crise forestière et une crise économique mondiale qui ont provoqué d'importantes mutations dans la structure de l'industrie forestière. Pendant la même période, les taxes à l'exportation de bois d'œuvre, la vigueur du dollar canadien, le resserrement du financement et la hausse du prix de l'énergie ont accentué l'effet de la conjoncture économique générale. La conjugaison de ces facteurs a entraîné une série de faillites, des restructurations et des fermetures d'usines temporaires ou permanentes. Aujourd'hui, l'Office fait face à une concentration d'acheteurs qui rend plus difficile la négociation.

Globalement, l'Office a connu une baisse générale des volumes mis en marché annuellement de 46 % par rapport à la période précédente. Le secteur le plus touché a été celui du sciage et du déroulage avec une baisse de 60 % suivi par celui des pâtes où la baisse a été de 45 %. Le secteur des panneaux a aussi enregistré une diminution des livraisons de 21 %.

De façon générale, les prix obtenus étant également inférieurs à ceux de la période précédente, les producteurs du Pontiac ont vu la valeur moyenne de leur livraisons annuelles connaître une baisse de 60 %. La Régie reproduit, à l'annexe 2, les tableaux statistiques présentés par l'Office pour chacun des secteurs.

La fermeture d'usines sur le territoire du Plan conjoint, un nouveau mode de paiement dans le secteur des panneaux (\$/m³ solide plutôt que \$/tmv) et la compétition de la forêt publique figurent au nombre des difficultés pointées du doigt par l'Office. Ce dernier croit plus nécessaire que jamais le maintien du Plan conjoint et un encadrement solide de l'Office pour assurer une qualité optimale des bois livrés aux acheteurs et maximiser les revenus des producteurs.

L'Office note que, pendant la période 2010-2014, il a transigé avec 20 usines dont 17 sont localisées à l'extérieur du territoire couvert par le Plan conjoint. Les distances à parcourir de même que l'augmentation du prix de l'énergie fait en sorte que le coût du transport a représenté 29 % de la valeur des bois livrés alors que, pendant la période 2005-2009, ce coût ne représentait que 23 % de la valeur des livraisons.

Ce contexte particulièrement difficile a eu des impacts sur la capacité de l'Office à fournir des services aux producteurs. Il a eu à composer avec le départ de quatre employés (deux ingénieurs forestiers et deux techniciens forestiers) de sorte qu'en début de période il n'a pu maintenir en poste qu'un personnel minimum, soit deux employés. Au plan financier, malgré les

efforts de compression des dépenses, les surplus accumulés par l'Office au fil des années ont fondus. Le président du conseil a eu à assumer plusieurs tâches normalement dévolues au directeur général, notamment en matière de négociation et de gestion courante des activités de l'Office.

Au nombre de ses interventions de la période évaluée, l'Office note la conclusion de nombreuses conventions de mise en marché et l'absence de demande d'intervention conciliatrice à la Régie. Il mentionne également l'adoption d'une modification au *Règlement des producteurs de bois de Pontiac sur la centralisation de la vente du bois* qui fait en sorte que, dans le secteur du sciage, l'Office perçoit les paiements dus aux producteurs. De même, il souligne ses efforts pour diversifier les marchés notamment en Ontario et des gestes visant à contenir la hausse des coûts du transport.

Dans le cadre de la préparation de l'évaluation périodique, le conseil d'administration a tenu plusieurs réunions afin de dresser les constats de la dernière période et identifier les priorités d'action pour la prochaine période. Le conseil d'administration a ainsi établi cinq constats principaux :

- les producteurs de bois du Pontiac ont besoin de leur office;
- l'industrie des produits forestiers peut subir de longues et profondes crises;
- la présence d'une main d'œuvre professionnelle compétente est souhaitable;
- la représentation et une présence publique de l'Office sont souhaitables pour défendre les intérêts des producteurs de bois; et
- la collaboration avec les plans voisins représente un défi.

De cet exercice, le conseil d'administration a établi trois objectifs prioritaires pour les prochaines années :

- reconstruire l'équipe d'employés et les réserves financières de l'Office;
- assurer une présence publique constante; et
- rebâtir des liens de coopération avec les plans conjoints voisins.

Le détail de ces priorités est reproduit à l'annexe 3.

4.2 Présentation de la Municipalité régionale de comté de Pontiac

La MRC dépose une lettre, en fait la présentation et expose des observations.

Historiquement, une structure industrielle liée au secteur forestier a toujours été présente sur le territoire de la MRC. La crise forestière a lourdement frappé les usines de transformation du bois, particulièrement dans la région du Pontiac. La fermeture définitive de l'usine de pâte feuillue située à Portage-du-Fort à l'automne 2008, la fermeture de la scierie Pin Davidson inc. ainsi que les fermetures temporaires de plusieurs scieries de pin et de feuillus ont changé la dynamique de la mise en marché des bois provenant de la forêt privée du Pontiac.

La MRC souligne qu'elle travaille à l'implantation d'un projet novateur qui aura des retombées positives sur le développement forestier. Ce projet implique, de la part de l'Office, des efforts additionnels. Elle souhaite réinventer une structure industrielle permettant la production de nouveaux produits à valeur ajoutée et souhaite mettre en place des conditions permettant d'attirer de nouveaux investisseurs pour relancer la filière forestière.

La récolte de bois en forêt privée représente un outil de développement économique qui génère des emplois sur le plan régional et la présence de l'Office permet d'offrir des services de proximité et d'accompagnement aux producteurs forestiers. Ce point de service doit être maintenu et appuyé. La MRC travaille avec l'Office afin de solliciter et encourager davantage de producteurs forestiers à redevenir actifs.

La MRC souligne avoir signé une convention de gestion territoriale de 9 000 hectares de terres publiques (terres publiques intramunicipales situées à l'intérieur des limites territoriales de la MRC) avec le ministère des Ressources naturelles de la Faune et des Parcs du Québec en 2003. Cette convention lui permet d'agir comme gestionnaire des terres qui lui ont été déléguées. La MRC précise que la mise en marché des bois provenant de ces terres publiques intramunicipales (TPI) permet aux entrepreneurs forestiers locaux de «compléter leur saison».

Bien que l'Office l'ait approchée afin de pouvoir mettre en marché des bois provenant des TPI sur lesquels elle agit en tant que délégataire, la MRC n'est pas prête à déléguer à l'Office la mise en marché de ces bois. Selon elle, l'industrie forestière s'oppose à ce que le bois provenant des terres publiques soit mis en marché par l'Office. Elle craint aussi de créer un précédent si elle permet à l'Office de mettre en marché les bois provenant des TPI. En effet, sa compréhension des orientations ministérielles de juin 2015, relatives à l'instauration des forêts de proximité (lié à l'entrée en vigueur du nouveau régime forestier), est à l'effet qu'il y a deux options quant à la mise en marché des bois provenant des TPI soit :

- la vente des bois des TPI du délégataire directement aux usines de transformation du bois ;
- l'utilisation des services du Bureau de mise en marché des bois (BMMB) pour la vente aux enchères des bois. Le délégataire doit alors convenir avec le BMMB des conditions de vente.

La position de la MRC à l'égard des TPI est contestée par l'Office. Il souligne que sept (7) des treize (13) plans conjoints dans le secteur du bois ont conclu de telles ententes avec le milieu municipal pour mettre en marché des bois provenant de ces territoires.

4.3 La présentation du Groupement forestier du Pontiac inc.

Le Groupement forestier du Pontiac inc. (le Groupement) indique qu'il entretient des relations harmonieuses avec l'Office. Il exécute des travaux d'aménagement forestiers sur le territoire du Plan conjoint. La forêt privée du Pontiac est majoritairement constituée de feuillus mixtes. Celle-ci présente de très bons rendements et offre une diversité de produits forestiers. Elle demeure toutefois complexe à aménager et les travaux sylvicoles y sont plus difficiles à effectuer que dans d'autres écosystèmes forestiers. Le Groupement souligne que, sans aide financière, il est impossible de réaliser des travaux sylvicoles, malgré la haute valeur commerciale des essences qu'on retrouve dans cette forêt, dont le noyer, le caryer, le chêne, etc.

L'entrée en vigueur de nouvelles dispositions réglementaires municipales, dans un avenir rapproché, ajoutera des contraintes à l'aménagement forestier. Il travaille avec le milieu municipal afin de trouver des solutions à ces contraintes ainsi qu'à l'application des nouvelles modalités d'interventions.

Le Groupement, l'Office et le milieu municipal visent à obtenir une reconnaissance, par le gouvernement, d'un statut particulier pour le Pontiac. Un tel statut permettrait d'obtenir un appui financier additionnel pour contrer les effets de la crise forestière qui affecte lourdement l'économie du Pontiac.

5. L'ANALYSE

La Régie comprend que le creux de la crise forestière correspondant au début de la période visée par l'évaluation. Les conditions de mise en marché ont, par conséquent, été moins favorables que lors de la période précédente.

Dans ce contexte, les volumes de bois mis en marché ont chuté et les prix obtenus ont incité nombre de producteurs à cesser leurs activités forestières. L'Office en a ressenti les effets : baisse de ses revenus, réduction de son personnel et des services aux producteurs, utilisation de ses réserves financières, abandon des objectifs identifiés en début de période et l'incapacité à donner suite à certaines recommandations contenues dans le dernier rapports d'évaluation périodique de la Régie.

La Régie note la participation importante du milieu à la séance publique consacrée à l'évaluation périodique. Elle constate la volonté des administrateurs, des producteurs et autres intervenants de maintenir un plan conjoint propre au territoire du Pontiac.

Malgré la qualité de la forêt du Pontiac, la productivité et la valeur des essences qu'on y retrouve, le faible nombre d'acheteurs présents sur le territoire du Plan conjoint impose des contraintes majeures à l'Office. Les distances à parcourir pour livrer la production sont grandes, et il peut, plus difficilement que dans d'autres régions, établir des relations suivies avec les acheteurs.

Dans un contexte forestier difficile qui a affecté l'ensemble des offices de producteurs de bois, l'Office a interrompu ses échanges avec les offices voisins relativement à la mise en commun d'informations et de services.

La Régie note que les administrateurs de l'Office ont abordé le présent exercice avec sérieux. Ils se sont rencontrés à de nombreuses reprises, établis des constats et déterminer des priorités d'actions à mettre en œuvre au cours des prochaines années.

La Régie note aussi que, malgré des effectifs réduits, l'Office a posé des gestes pour identifier des marchés, en Ontario notamment, a modifié certains de ses règlements, dont le *Règlement des producteurs de bois de Pontiac sur la centralisation de la vente du bois*, conformément à une des recommandations faites par la Régie et est parvenu à éviter les conflits avec les acheteurs.

La Régie retient que les services de l'Office aux producteurs ont été déficients au début de la période visée par l'évaluation, mais que, depuis juin 2013, avec l'embauche d'un technicien forestier agissant à titre de directeur général, l'Office a réactivé son offre de services aux

12 janvier 2017

Rapport d'évaluation périodique

producteurs. La Régie comprend que l'Office mettra sous peu à jour son site Internet permettant d'informer ses producteurs, particulièrement sur les conditions de mise en marché des bois.

Sur le plan administratif, l'Office a géré les sommes qui lui sont confiées de façon responsable. Les services offerts aux producteurs en ont toutefois été grandement affectés, particulièrement au début de la période couverte par l'évaluation périodique. Encore aujourd'hui, l'offre de services n'apparaît pas optimale comme en témoigne la volonté des administrateurs de doter l'Office de ressources additionnelles.

La Régie salue la réflexion des administrateurs qui les a amenés à examiner divers mécanismes et opportunités permettant à l'Office d'obtenir une plus grande marge de manœuvre.

La Régie constate que le poste d'administrateur du District 8 demeure vacant et elle invite l'Office à combler ce poste.

La Régie remarque que le plan d'action 2015-2019 de l'Office, déposé à la séance d'évaluation, ne comprend pas de cibles stratégiques ni de moyens à déployer. Le plan d'action 2015-2019 comprend néanmoins une réflexion sur les priorités d'actions, des critères et des indicateurs de résultats.

Dans son dernier budget, le Gouvernement du Québec a annoncé plusieurs mesures pour soutenir et stimuler la production dans les forêts privées du Québec. La Régie invite l'Office à mettre en place les moyens pour que ses producteurs puissent tirer profit de ces nouvelles mesures.

La Régie prend acte des positions divergentes de l'Office et de la MRC relativement à la gestion forestière des lots intramunicipaux.

6. LES RECOMMANDATIONS

Considérant ce qui précède, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec recommande à L'Office de producteurs de bois du comté de Pontiac :

- de collaborer activement avec l'ensemble des intervenant du milieu visant à identifier et faciliter l'implantation d'initiatives permettant de nouveaux usages des ressources forestières disponibles dans la région du Pontiac;
- demeurer à l'écoute des besoins des acheteurs, notamment en matière de certification des pratiques forestières, et d'entreprendre, le cas échéant, des actions pour répondre à ces besoins;
- préciser les cibles et les moyens lui permettant d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixé dans son plan d'actions 2015-2019;
- promouvoir l'implication des producteurs dans les affaires relevant de L'Office de producteurs de bois du comté de Pontiac de manière à ce que l'ensemble des postes d'administrateurs soient comblés en tout temps;

12 janvier 2017

Rapport d'évaluation périodique

- intensifier ses efforts de mobilisation des producteurs en misant notamment sur la conjoncture plus favorable et les mesures gouvernementales de soutien à la production de bois provenant des forêts privées;
- mettre à jour son site Internet et assurer la mise à jour continue des informations qu'il contient.

(s) André Rivet

(s) Ginette Bureau

Louis-Philippe Paquin⁹

⁹ Monsieur Louis-Philippe Paquin a cessé d'occuper sa fonction de régisseur le 8 avril 2016. Conformément aux dispositions de l'article 13.1 de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*, les régisseurs qui demeurent disposent de l'affaire.

Annexe 1

Les personnes désignées par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec sont :

- M. André Rivet, président de la formation;
- Mme Ginette Bureau, régisseuse et présidente de la Régie;
- M. Louis-Philippe Paquin, régisseur;
- Mme Marie-Claude Sirois, secrétaire de séance.

Les personnes et organismes ayant répondu à l'invitation de la Régie sont :

L'Office des producteurs de bois du comté de Pontiac est représenté par :

- M. Roy Hérault, président;
- M. Claude Gravelle, vice-président;
- M. Mike Gagnon, administrateur;
- M. Brian Hahn, administrateur;
- M. Robert Bouvrette, administrateur;
- M. Chuck Huckabone, administrateur;
- M. Michel Léonard, directeur général;
- Mme Stéphanie Mayhew, secrétaire comptable.

L'Agence des forêts privées de l'Outaouais est représentée par :

- M. Victor Brunette, directeur général.

La Municipalité régionale de comté de Pontiac est représentée par :

- M. Terrence Murdock, préfet suppléant;
- M. Régent Dugas, directeur du territoire.

Le Groupement forestier du Pontiac inc. est représenté par :

- M. Martin Boucher, directeur général.

La compagnie PF Résolu Canada inc. est représentée par :

- M. Jason Durand, ingénieur forestier.

Annexe 2 – Tableaux statistiques

Tableau 1 : Nombre de producteurs qui ont produit du bois

ANNÉE	TOTAL ¹⁰
2010	130
2011	140
2012	140
2013	127
2014	120

Tableau 2 : Volume de bois à pâtes mis en marché (en mètres cubes solides)

ANNÉE	SAPIN, ÉPINETTE, PIN GRIS	AUTRES RÉSINEUX ¹¹	FEUILLUS MÉLANGÉS ¹²	PEUPLIER	TOTAL
2010	835	5 429	19 651	17 818	43 733
2011	833	6 773	22 744	14 252	44 602
2012	455	4 608	10 724	44 918	60 705
2013	909	8 934	19 502	26 922	56 267
2014	255	21 151	7 766	11 580	40 752
MOYENNE 2010-2014	657	9 379	16 077	23 098	49 212
MOYENNE 2005-2009	1 000	9 120	39 920	38 760	88 800
VARIATION EN POURCENTAGE 2010-2014/ 2005-2009	-34%	+3 %	-60 %	-40 %	-45%

¹⁰ Le total correspond au nombre de producteurs différents qui ont mis du bois en marché. Un entrepreneur forestier peut avoir plusieurs clients propriétaires de boisés.

¹¹ Pin blanc, pin rouge, mélèze, thuya et pruche. Un volume de 2406 M³ de biomasse est inclus.

¹² Bouleaux, érables, chênes, frênes, noyers, cerisier, tilleul, hêtre, ostryer et orme.

Tableau 3 : Prix moyens aux producteurs, bois à pâtes (en mètres cubes solides)

ANNÉE	SAPIN, ÉPINETTE, PIN GRIS	AUTRES RÉSINEUX ¹³	PEUPLIERS	FEUILLUS DURS ¹⁴
2010	-	21.30	29.55	36.54
2011	-	19.58	28.70	38.56
2012	-	19.08	29.15	40.26
2013	-	18.02	29.28	38.90
2014	-	19.90	29.50	39.28
MOYENNE 2010-2014	-	19.58	29.24	38.71
MOYENNE 2005-2009	-	24.18	31.42	37.04
VARIATION EN POURCENTAGE 2010-2014/ 2005-2009	-	-19 %	-7 %	+5 %

Tableau 4 : Volume de bois à panneaux et autres utilisations mis en marché (en mètres cubes solides)

ANNÉE	PINS, PRUCHE, MÉLÈZE ET AUTRES RÉSINEUX	PEUPLIERS	BOULEAU À PAPIER	AUTRES FEUILLUS ¹⁵	TOTAL
2010	2 842	24 761	-	556	28 159
2011	1 632	18 200	258	400	20 490
2012	1 444	20 148	260	100	21 952
2013	1 014	15 960	423	98	17 495
2014	1 430	18 763	399	736	21 328
MOYENNE 2010-2014	1 672	19 566	268	378	21 885
MOYENNE 2005-2009	6 960	18 560	260	1 840	27 620
VARIATION EN POURCENTAGE 2010-2014/ 2005-2009	-76 %	5 %	3 %	-79 %	-21 %

¹³ Pin blanc, pin rouge, mélèze et pruche.

¹⁴ Bouleaux, érables, chênes, frênes, noyers, cerisier, tilleul, hêtre, ostryer et orme.

¹⁵ Érables, chênes, noyers, cerisier, tilleul, hêtre et orme.

Tableau 5 : Prix moyens aux producteurs, bois à panneaux (en \$/mètre cube solide)

ANNÉE	AUTRES RÉSINEUX ¹⁶	PEUPLIERS	FEUILLUS DURS
2010	27.44	27.37	27.06
2011	27.59	27.25	27.40
2012	27.49	26.82	25.62
2013	27.92	26.06	26.74
2014	27.18	27.82	27.52
MOYENNE 2010-2014	27.52	27.06	26.84
MOYENNE 2005-2009	26.88	32.23	34.39
VARIATION EN POURCENTAGE 2010-2014/2005-2009	+2 %	-16 %	-22 %

Tableau 6 : Volume de bois de sciage et déroulage mis en marché (en mètres cubes solides)

ANNÉE	SAPIN, ÉPINETTE, PIN GRIS	AUTRES RÉSINEUX ¹⁷	PEUPLIERS	FEUILLUS MÉLANGÉS ¹⁸	TOTAL
2010	15 458	12 055	132	2 917	30 563
2011	13 743	9 828	232	4 563	28 366
2012	8 744	13 855	56	2 888	25 543
2013	5 672	9 947	61	2 083	17 762
2014	8 491	16 795	294	2 516	28 096
MOYENNE 2010-2014	10 421	12 496	155	2 993	26 066
MOYENNE 2005-2009	33 540	23 640	1 260	6 840	65 280
VARIATION EN POURCENTAGE 2010-2014/2005-2009	-69%	-47 %	-88 %	-56 %	-60 %

¹⁶ Pin blanc, pin rouge, mélèze.

¹⁷ Pin blanc, pin rouge, cèdre, mélèze et pruche.

¹⁸ Bouleaux, érables, chênes, frênes, noyers, cerisiers, tilleul, hêtre, ostryer et orme.

Tableau 7 : Répartition en pourcentage des volumes mis en marché (toutes essences)

ANNÉE	PÂTES ET PAPIERS	SCIAGE ET DÉROULAGE	PANNEAUX ET AUTRES UTILISATIONS
2010	42 %	31 %	27 %
2011	47 %	31 %	22 %
2012	56 %	24 %	20 %
2013	60 %	21 %	19 %
2014	46 %	31%	23 %
MOYENNE 2010-2014	50 %	28 %	22 %
MOYENNE 2005-2009	49 %	36 %	15 %

Tableau 8 : Volumes totaux mis en marché (en mètres cubes solides)

ANNÉE	PÂTES ET PAPIERS	SCIAGE ET DÉROULAGE	PANNEAUX ET AUTRES UTILISATION	TOTAL
2010	42 899	31 398	28 159	102 456
2011	43 769	29 366	20 490	93 625
2012	60 249	25 998	21 952	108 199
2013	55 724	18 901	17 496	92 121
2014	42 749	28 504	21 328	92 581
MOYENNE 2010-2014	49 078	26 833	21 885	97 796
MOYENNE 2005-2009	88 800	65 280	27 620	181 700
VARIATION EN POURCENTAGE 2010-2014/ 2005-2009	-45 %	-59 %	-21 %	-46 %

Tableau 9 : Valeur du bois mis en marché (en millions de dollars)

ANNÉE	VALEUR TOTALE DES LIVRAISONS AUX USINES	VALEUR TOTALE DES LIVRAISONS EN REVENUS AUX PRODUCTEURS
2010	4.37	3.11
2011	3.86	2.82
2012	4.39	2.94
2013	3.83	2.66
2014	3.92	3.00
MOYENNE 2010-2014	4.07	2.91
MOYENNE 2005-2009	9.51	7.31
VARIATION EN POURCENTAGE 2010-2014/ 2005-2009	-57 %	-60 %

Tableau 10 : Répartition en pourcentage des revenus des bois mis en marché

ANNÉE	VALEUR AUX PRODUCTEURS	COÛT DU TRANSPORT
2010	71 %	29 %
2011	73 %	27 %
2012	67 %	33 %
2013	69 %	31 %
2014	77 %	23 %
MOYENNE 2010-2014	71 %	29 %
MOYENNE 2005-2009	77 %	23 %
VARIATION EN POURCENTAGE 2010-2014/ 2005-2009	-7 %	24%

Tableau 11 : Volume récolté par groupe d'essences par rapport au volume récoltable
(en mètres cubes solides)

Groupe d'essences	VOLUME RÉCOLTÉ						VOLUME RÉCOLTABLE ¹⁹	DIFF. EN %
	2010	2011	2012	2013	2014	Moyenne 2010-2014		
Résineux	36 620	32 975	29 105	27 072	48 121	34 779	241 910	14 %
Total feuillus	65 836	60 65	79 094	65 049	62 537	62 537	340 286	18 %
Biomasse	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	2 405	481	s. o.	s. o.
Total toutes essences	102 456	93 625	108 199	92 121	92 581	97 796	582 196	17 %

¹⁹ Source : PPMV, Agence des forêts privées de l'Outaouais

Annexe 3 – Plan d'action 2015-2019

OBJECTIF PRIORITAIRE N° 1 : RECONSTITUER L'ÉQUIPE D'EMPLOYÉS ET LES RÉSERVES DE L'OFFICE

Critères	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> · Une structure de contributions permettant de générer des revenus de 350 000 \$ par an; 	<ul style="list-style-type: none"> · Adoption d'une modification du Règlement sur les contributions des producteurs de bois de Pontiac par l'assemblée générale des membres;
<ul style="list-style-type: none"> · L'embauche d'un ingénieur forestier et d'un technicien forestier; 	<ul style="list-style-type: none"> · Des postes comblés;
<ul style="list-style-type: none"> · Des budgets annuels prévoyant un surplus. 	<ul style="list-style-type: none"> · Un excédent des revenus sur les charges d'environ 45 000 \$ par année.

OBJECTIF PRIORITAIRE N° 2 : ASSURER UNE PRÉSENCE PUBLIQUE CONSTANTE

Critères	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> · Établir une stratégie de communication auprès des producteurs; 	<ul style="list-style-type: none"> · Indicateurs à déterminer (ressources consacrées, outils utilisés, fréquence, etc.);
<ul style="list-style-type: none"> · Établir un programme de participation aux activités et instances locales et régionales. 	<ul style="list-style-type: none"> · Indicateurs à déterminer (ressources consacrées, affectation des responsabilités, fréquence de participation, etc.).

OBJECTIF PRIORITAIRE N° 3 : REBÂTIR DES LIENS DE COOPÉRATION AVEC LES PLANS CONJOINTS VOISINS

Critère	Indicateur
<ul style="list-style-type: none"> · Convenir d'un programme de collaboration avec l'Office des producteurs de bois de la Gatineau et l'Alliance des propriétaires forestiers des Laurentides et de l'Outaouais. 	<ul style="list-style-type: none"> · Formalisation d'un programme de collaboration.